

Conseil Municipal  
Jeudi 17 novembre- 20h - Salle du Conseil, Mairie

**Présents**

Sébastien MARIE - Pauline LACHIVER-KERGOAT - Marie ROBAIL - René CHEVER - Marie Anne GUILLERM - Thomas GALL - Aline COAT - Delphine SAUBAN - Maëldan CORRE - Laurent FONTANIER - Stéphanie MORVAN - Christelle L'HURIEC - Amandine GOURVES

**Absents excusés**

Christelle L'HURIEC donne procuration à Sébastien MARIE  
Amandine GOURVES donne procuration à René CHEVER

**Informations diverses**

- Le cabinet infirmier déménagera à partir du 1er janvier 2023 dans un des logements des foyers (qui donne côté collège) : cela permet l'accueil des patients, accès PMR, etc...)

**Ordre du jour :**

**1) Attribution marché voirie 2022 section Dividou/Chapelle Saint-Divy**

3 entreprises ont répondu à ce marché : EUROVIA, COLAS et CRENN TP. La commission d'appel d'offre a donné son avis sur la proposition d'Eurovia. C'est EUROVIA qui a également réalisé les travaux du Penhoat. Le montant retenu est 38 705.20 euros HT, soit 46 446.24 euros TTC. Cette proposition est votée à l'unanimité.

**2) Renouvellement convention HEOL 2022-2024**

L'agence locale de l'énergie et du climat du Pays de Morlaix (HEOL) accompagne la commune depuis plusieurs années (conseil en isolation des bâtiments communaux, réalisation de thermographie, conseil en économie et maîtrise des énergies). Proposition de renouvellement de la convention pour trois ans au tarif de 1,43 euros par habitants. Le conseil vote à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion.

**3) Urbanisme**

**- Déclassement voirie communale Resloas (M. KERGOAT)**

Ce dossier a déjà été traité en conseil pour la vente d'un délaissé communal. Il manque le déclassement de ce petit bout de terrain pour pouvoir faire les papiers administratifs chez le notaire. Déclassement accepté à l'unanimité.

**- Déclassement voirie communale Rue de la Libération (M. MAGNET)**

Idem. Déclassement accepté à l'unanimité.

#### - Convention Application Droits des Sols à compter du 1er janvier 2023

Il s'agit de la convention avec le service d'Urbanisme de Morlaix Communauté. C'est une aide pour instruire les certificats d'urbanisme, les permis de construire, etc... La commune reste la porte d'entrée des dossiers d'urbanisme, elle vérifie que tous les dossiers sont complets et les envoie à Morlaix Communauté. Ils reviennent en mairie pour la signature des arrêtés d'urbanisme. Le renouvellement de la convention est signé à l'unanimité.

#### 4) Règlement du cimetière communal

La commune n'avait pas de règlement pour le cimetière. Il a été rédigé pour régir les funérailles, les entretiens, les exhumations.... Il est adopté par 13 voix pour et 2 voix contre. Vous le retrouverez en intégralité sur le site de la commune, il sera affiché à l'entrée du cimetière.

#### 5) Proposition de nouveaux tarifs pour les services de garderie, cantine scolaire et accueil de loisirs à compter du 1er janvier 2023

La révision des tarifs pour l'ALSH, le restaurant scolaire, la garderie et les camps n'a pas été faite depuis 2016. L'objectif est de trouver l'équilibre entre les pertes financières liées aux augmentations et maintenir une accessibilité financière pour les habitants. Les propositions de ces tarifs ont été faites par la commission Enfance-Jeunesse qui a comparé également les tarifs des communes voisines.

- Garderie : proposition de passer à 1,50 euros pour le matin (contre 1,30 euros actuellement), à 2 euros pour la première tranche du soir (16h30-17h45 avec goûter, contre 1,75 euros aujourd'hui) et 1,60 euros pour la deuxième tranche du soir (de 17h45 à 19h, contre 1,40 euros actuellement).

- Restaurant scolaire : proposition de passer le repas pour les forfaits 4 jours à 3,27 euros (contre 3,06 euros aujourd'hui) et le repas occasionnel à 3,85 euros (contre 3,60 euros actuellement). Le repas occasionnel est ainsi proposé au prix facturé par le Département. Les inscriptions doivent se faire 3 jours francs à l'avance, et ce tarif peut être majoré à 5 euros si ce délai n'est pas respecté. La plus-value de prise en charge financière par la commune (des repas proposés par le Département (Collège) et ses repas ALSH du mercredi et des vacances) se monte à plus de 15 000 euros.

- ALSH : Proposition d'augmentation de 2% tous les 2 ans des tarifs ALSH. Le tarif des enfants extérieurs à la commune sera identique désormais (réglementation CAF) mais les enfants de la commune sont prioritaires. Cela permet de compléter les journées.

- Camps : idem, choix de maintenir des tarifs bas pour que les enfants puissent partir en vacances.

L'ensemble des propositions des tarifs est voté à l'unanimité. Ces tarifs entreront en vigueur au 1er janvier 2023. La municipalité a conscience que cela demande un effort financier pour les familles (d'une dizaine d'euros par mois pour les familles les plus « utilisatrices » des services). Ces augmentations de tarifs sont loin de compenser les augmentations totales : la commune prend en charge les 2/3 (sans compter les augmentations d'électricité). Retrouvez les tarifs complets et détaillés sur le site internet de la commune, les familles concernées les recevront également.

#### 6) Demande de subvention au Conseil Départemental pour Territoire Numérique Educatif, matériel informatique école Jules Ferry

Ce projet de TNE concerne les écoles primaires rattachées au collège des Monts D'Arrée.

Il vise à former les enseignants et les parents sur les usages du numérique et de mieux équiper les établissements. Pour l'école Jules Ferry, le total du matériel (6 bookinours, 6 pc portables + préparation, 10 tablettes, station de charge 10 ports, 10 casques audio) est estimé à 7 000 euros avec une participation de la commune de 30 % soit 2 100 euros. L'Etat, par le biais du Conseil Départemental, en financerait le reste (70 %). La délibération porte sur l'autorisation à donner au Conseil Départemental du Finistère à percevoir et reverser la subvention TNE pour le compte de la commune. Autorisation votée à l'unanimité.

## 7) Délibération pour horaires éclairage public sur zone activités Plassart

L'éclairage public est sous responsabilité du maire, même si la Zone d'Activité Plassart est gérée par Morlaix Communauté pour répondre à la demande de Morlaix Communauté sur l'harmonisation des temps d'éclairage des ZAE : extinction des lumières à 21h jusqu'à 6h30. Cette proposition est votée à l'unanimité et nous permet également d'harmoniser cette zone avec le reste du bourg.

## 8) Morlaix Communauté

### - Délibération fonds de coopération et de solidarité territoriale 2022-2026

Dans le cadre de son projet de Territoire, Morlaix Communauté a décidé de venir en appui de ses communes membres à travers un fonds de coopération et de solidarité territoriale sur la période 2022-2026. Une enveloppe globale de 3,380 millions a été programmée afin de soutenir les investissements communaux. Chaque commune doit approuver les modalités de fonctionnement de ce dispositif et les montants alloués : une enveloppe fixe de 100 000 euros est donnée à toutes les communes, et lui est ajoutée une part variable (en fonction du nombre d'habitants et du nombre de logements sociaux) ce qui fait un total de 109 675 euros pour Plouneour-Menez. Cette somme sera utilisée dans le projet du gymnase ou de la médiathèque en fonction des autres subventions obtenues. Délibération approuvée à l'unanimité.

### - Délibération approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées du 10 octobre 2022 – Gestion des eaux pluviales urbaines

Le transfert de compétences sur la gestion des eaux pluviales a été donné à Morlaix Communauté : tous les ans, les communes lui versent une compensation qui est calculée sur des critères précis : le linéaire du réseau, le nombre d'avaloirs... Tout le patrimoine des communes a été revu : 7 500 m linéaires, 296 grilles avaloirs... (au lieu de 3 600 m linéaires au départ, ...) Proposition d'augmenter cette attribution de compensation de 836 euros sur le budget de fonctionnement et de 1 649 euros sur le budget d'investissement. Délibération approuvée à l'unanimité.

### - Délibération rapport eau potable et assainissement collectif

Délibération votée à l'unanimité pour approuver le rapport réalisé sur le réseau d'eau potable et d'assainissement collectif.

## 9) Demande de Subvention PACTE Finistère 2023 – Volet 1

Pour le Volet 1 du Pacte Finistère il faut présenter des projets concernant uniquement la commune.

Proposition de présenter la réfection en enrobé à chaud de la route du Pouleis.

L'estimation à ce jour des travaux s'élève à 35 000, 00 HT soit 42 000,00 euros TTC, augmentée des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage au titre de la gestion du marché des travaux de voirie intercommunale, par Morlaix Communauté (3 % de la valeur des travaux 1260,00 euros).

Demande de subvention approuvée à l'unanimité.

#### **10) Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement**

Autorisation donnée au maire de pouvoir investir à hauteur de 25 % (du budget précédent) lors du 1er trimestre suivant. Autorisation votée à l'unanimité.

#### **11) Décision modificative 2/2022**

Il reste 69 000 euros sur les dépenses imprévues de 2022 : Virement de crédit de 24 000 euros au compte 2313 (construction) et virement de crédits de 45 000 euros au compte 2315 (Voirie). Cela permet de passer des commandes en fin d'année.

#### **12) Subvention Association l'O belle**

Demande de 100 euros de subvention pour une nouvelle activité de cours de peinture depuis septembre. Subvention votée à l'unanimité.